République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2013-45 du Comité syndical du Jeudi 20 Juin 2013

~~~~

VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES ET DU PLAN DE FINANCEMENT PORTANT SUR L'ETUDE MOBILITE

L'an deux mil treize le vingt juin à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 27 mai 2013.

Etaient présents ou représentés :	**Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Olivier BRUN (représenté par Jean-Noël SATGER), Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Michel GUIBAL, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Eric PALOC, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Louis VILLARET.**
Absents ou excusés :	**Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Frédéric ROIG, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI, Luc VIALA**
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18	

Vu les Lois « Grenelle » qui modifient la prise en compte de la mobilité dans la définition et la conduite des politiques publiques (prise en compte des transports dans les documents d'urbanisme, dispositifs de mobilité douce),

Considérant la prise en compte du Développement Durable qui favorise une approche de la mobilité qui prenne d'avantage en compte ses effets sur l'environnement et la perspective de la raréfaction des sources d'énergie fossile.

Considérant que la réalisation de cette étude a aussi pour objectif d'abonder le SCOT (des volets spécifiques SCoT seront identifiés dans le cahier des charges),

Considérant également que les éléments qui en seront issus constitueront des axes importants de la future Charte de Pays et des projets de territoire des Communautés de Communes,

Plan de financement de l'Année 2013

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **D'approuver** l'objectif de l'étude et la méthode proposée :

Cette étude s'articulera autour de 3 axes de travail :

- Axe 1 : Identification des logiques d'organisation (desserte routière et transports collectifs, structuration de la mobilité, évolution de la demande sociale) de la mobilité sur les deux territoires. Cet axe de l'étude consistera en la réalisation d'un diagnostic de la mobilité sur les deux territoires. Se basant, entre autre, sur les données issues du dernier recensement de l'INSEE, le diagnostic « mobilité » devra notamment cartographier l'état de la demande en mobilité sur le périmètre concerné (loisirs, professionnelle, accès aux services) afin d'en identifier les segments manquants. Il devra également permettre de caractériser l'état de la dépendance énergétique du territoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2013
Application agréée E-legalite.com
034-200017127-20130620-DEL2013_45-DE

- Axe 2 : définition de scenarii d'évolution de la mobilité à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault. Ces scenarii devront permettre de déterminer et de localiser les implications concrètes des dispositions introduites par les Lois Grenelle sur les opérations d'urbanisme et d'aménagement des Communautés de Communes et de leurs communes. Au regard des évolutions introduites par le projet de Car à Haut Niveau de Services, ces scenarii agrégeront des pistes d'action en matière de desserte interurbaine et de développement de systèmes de transports collectifs entre les pôles urbains. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation de solutions innovantes adaptées à la structure du territoire. Ils devront enfin permettre de formuler des hypothèses de maîtrise de la dépendance énergétique du territoire liée à la mobilité.

- Axe 3 : déclinaison opérationnelle des objectifs sous forme de fiches actions. La formulation de fiches actions permettra une déclinaison opérationnelle du scénario de « projet de mobilité » acté. Les fiches actions devront expliciter les objectifs en détaillant les modalités d'opération.

✓ **De dire** que l'étude sera pilotée par le SYDEL Pays Coeur d'Hérault, l'étude sera principalement menée en partenariat avec les services de la CCVH, de la CCC, de la CCL&L, du Conseil général de l'Hérault, et d'Hérault Transport.

✓ **D'approuver** le plan de financement proposé ci-dessous :

	MONTANT (préciser HT)	%
COUT TOTAL	**50 000,00 €**	**100%**
SUBVENTIONS	**40 000,00 €**	**80 %**
Détail des subventions :		
DEPARTEMENT	10 000,00 €	20 %
REGION		
ETAT		
EUROPE	20 000 €	40 %
ADEME	10 000 €	22 %
Autofinancement (CCC, CCVH, CCL&L)	**10 000 €**	**20 %**

✓ **D autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Clermont l'Hérault, le 28 juin 2013

Publiée le 28 juin 2013

Transmise le 28 juin 2013

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2013
Application agréée E-legalite.com
034-200017127-20130620-DEL2013_45-DE